

# Panorama du Daf Yomi



Traité de Beitzah. Daf 28

[dafyomifr@gmail.com](mailto:dafyomifr@gmail.com)

*Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription*

## RÉSUMÉ

1. Il y a un différend quant à savoir si l'on est autorisé à peser les aliments Yom Tov.
2. Les Sages disent que l'on ne peut même pas mettre de la nourriture sur les plateaux de la balance afin qu'elle ne soit pas mangée par les souris (si elle n'est pas au sol).
3. Un chef-cuisinier ne peut pas peser les aliments, même sans balance.
4. Il y a un différend quant à savoir si l'on doit montrer le couteau de She'hithah à un Sage à Yom Tov pour examen.
5. Il n'est pas permis de redresser une broche à Yom Tov.

## UN PEU PLUS

1. *Rabbi Yéhouda : On ne peut pas peser les aliments avec une balance, mais on peut peser vs un ustensile, puis peser ce dernier après Yom Tov . Les Sages : On ne peut pas utiliser une mesure du tout à Yom Tov .*
2. *Ceci est interdit tant que cela apparaît comme une utilisation de la balance pour peser les aliments. En revanche, on peut conserver les aliments dans une balance qui n'est pas clairement utilisée comme outil de mesure, par exemple une balance qui n'est pas accrochée à la corde à partir de laquelle cela se bloque normalement quand cela est utilisé pour peser les aliments.*
3. *Par exemple , il ne peut pas peser les aliments avec sa main . De même, il ne peut pas mettre de la viande dans une tasse d'eau qui a des marqueurs indiquant combien l'eau augmente lorsque la viande y est ajoutée.*
4. *Nos Sages disent qu'on ne doit pas le faire, de peur que le Sage lui dise que son couteau nécessite un affûtage, ce qui pourrait le conduire à aiguiser.*
5. *Comme elle est utilisable pour la cuisson de la viande, même si elle n'est pas droite, cela est considéré comme une tâche inutile pour la préparation des aliments à Yom Tov (Révach L'Daf)*

### Montrer un couteau à un Sage à Yom Tov

AVIS : La Guemara dit que l'on ne peut pas montrer un couteau de cho'het à un Sage pour l'inspecter à Yom Tov , mais un Sage peut inspecter son propre couteau .

Pourquoi ne peut-on montrer un couteau à un Sage à Yom Tov ?

(a) RASHI écrit que le fait de porter le couteau à un Sage a l'apparence d'une activité de la semaine (" Uvda d' Chol "). Il semble que l'on s'attend à l'abattage d'un lot d'animaux pour une vente publique.

En conséquence, un Sage est autorisé à inspecter son propre couteau car l'inspection n'est pas faite d'une manière publique.

(b) Le RAMBAM (Hilchot Yom Tov 4: 9) écrit que l'interdiction est due à la crainte que l'on puisse aiguiser le couteau si le Sage lui dit que ce n'est pas parfaitement nette. Un Sage peut inspecter son propre couteau, cependant, attendu qu'il est Sage et sait comment inspecter un couteau, il sait aussi que l'on n'est pas autorisé à aiguiser un couteau le jour de Yom Tov .

( c ) Le RIF écrit au nom du BEHAG que l'interdiction est due à la préoccupation que l'on puisse porter le couteau à l'extérieur du Techoum permis (domaine) afin de l'amener au Sage. Pour cette raison, un Sage peut inspecter son propre couteau (car il n'a pas besoin de le transporter n'importe où) .

Le BA'AL HA'ME'OR note que la raison du RIF n'est logique que selon l'opinion selon laquelle l'interdiction de Techumin est mid'Oraita. Cependant, selon l'avis pour lequel l'interdiction de Techumin est mid'Rabanan, une interdiction d'apporter le couteau chez un Sage serait un Guezeirah l' Guezeirah (un décret rabbinique fait pour protéger un autre décret) , qui l' Rabanan ne se décrète pas .

Le RAMBAN (dans Milchamot) répond que dans ce cas les Sages ont fait une exception à la règle normale et ont adopté une Guezeirah l' Guezeirah, car il est particulièrement fréquent qu'une personne sort de son Techoum afin de montrer son couteau au Sage, car il apporte souvent son couteau chez le Sage en semaine ordinaires (car on ne peut pas abattre un animal sans d'abord montrer son couteau à un Sage pour inspection) .

( d ) Le BA'AL HA'ME'OR ( cité par le RAN ) écrit que l'on ne peut pas montrer un couteau à un Sage à Yom Tov car la décision du Sage sur le couteau est inclus dans la catégorie de porter un jugement ( " Dan Et ha'Din " ) qui est interdit le jour de Yom Tov. Pour la même raison, on interdit de montrer un défaut sur un Bechor à un expert le jour de Yom Tov .

Le RAMBAN se demande si la décision du Sage sur le couteau est considérée comme un jugement alors pourquoi pourrait-il inspecter son propre couteau ?

Les RAN répond que, lorsque le Sage examine son propre couteau, il précise simplement (" Giluy Milta ") si oui ou non il a un défaut ; il ne prend pas une décision formelle . En revanche, quand une autre personne apporte un couteau au Sage pour inspection , il le fait parce que les Sages ont institué que l'on ne peut pas abattre un animal sans montrer d'abord le couteau à un Sage (cette règle a été prise afin de préserver l'honneur au Sage ; voir Rachi à Chulin 9a ). Une partie de cette règle est que le Sage doit rendre une décision halakhique sur le couteau avant que la personne ne l'utilise, et donc la décision du Sage est considérée comme porter un jugement . Quand un Sage inspecte son propre couteau, il ne le fait pas en raison d'une adoption de la règle des Rabanan. Il veut simplement préciser si le couteau est défectueux ou non . (*Insights to the Daf*)